

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04039

Numéro SIREN : 798 286 373

Nom ou dénomination : MAGENTA SELECTION

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 27678

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise :		MAGENTA SELECTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise :		19 RUE BONGRAND 33000 BORDEAUX		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		7 9 8 2 8 6 3 7 3 0 0 0 1 3					
		Néant ☐					
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8					
		Baut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF		AG			
		AH		AI			
		AJ		AK			
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO			
		AP		AQ			
		AR		AS			
		AT	1 040	AU	1 040		
AV			AW				
AX			AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	CS		CT				
	CU	432 010	CV		432 010		
	BB	633 812	BC		633 812		
	BD		BE				
	BF		BG				
	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	1 066 862	BK	1 040	1 065 822	
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	BL		BM			
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT	469 615	BU		469 615	
	CRÉANCES	BV	619 473	BW		619 473	
		BX	299 512	BY		299 512	
		BZ	167 112	CA		167 112	
		CB		CC			
		CD		CE			
DIVERS	CF	498 006	CG		498 006		
	CH	4 248	CI		4 248		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	2 057 965	CK		2 057 965
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Frais de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	44			44	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 124 871	IA	1 040	3 123 831	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations (immobilisations actives) :		CP	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété *		Stocks		CR	Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Désignation de l'entreprise		MAGENTA SELECTION		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 150 000)	DA	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 894		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours EI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	186 967		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 371		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	423 232	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	330 058		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 023 341		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	693 712		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	557 995		
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 073		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	84 419		
Compte régularisé	EB				
	TOTAL (IV)	EC	2 700 599		
	TOTAL (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 123 831		
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 410 508			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BAGFE Exercices closés le 31/12/2019

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MAGENTA SELECTION				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	694 403	FB	983 719	FC	1 678 122	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	16 475	FH		FI	16 475	
		FJ	710 878	FK	983 719	FL	1 694 597	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	16	
Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	1 694 613	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 798 462	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(297 236)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	56	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	96 080	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	997	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			dotations aux amortissements *		GA	347
					dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant			dotations aux provisions *		GC	
		Pour risques et charges			dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)					GE	31	
	Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF	1 598 737
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 - 11)							GG
opérations financières	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	867	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	1	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 868	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 653	
	Différences négatives de change					GS	286	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 940	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(72)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - 11 + III - IV + V - VI)							GW	95 804

(RÉTROVOIR voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MAGENTA SELECTION		Neant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	3 470		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7)	(VII)	HD	3 470	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	1 474		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	IIG			
	Total des charges exceptionnelles (7)	(VIII)	HH	1 474	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 996
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *				(X)	IK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 700 950
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 625 579
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	75 371
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	IIY		
		produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
		Crédit bail immobilier	IIQ		
	(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.T.)	IIX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoire	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
	SOLDE COMPTE FOURNISSEURS/CLIENTS		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
SOLDE COMPTE FOURNISSEURS/CLIENTS		1 474		3 470	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise MAGENTA SELECTION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I				CZ		D8		D9		
		TOTAL II				KD		KE		KF		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					KD		KE		KF		
	CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
			Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 040	LC		LD	
			Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
		Avances et acomptes					LK		LL		LM	
		TOTAL III					LN	1 040	LO		LP	
		FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					RO		RM		RT
Autres participations					RU	66 340	RV		8V	997 483		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ	66 340	LR		LS	997 483		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	67 379	ØH		ØJ	997 483		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Ratification Majeure * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par ce poste à des titres ou titres hors valeur ou résultats d'une mise en équivalence		J		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW		IX		
	CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS		MC		MH		MI	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
			Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 040	MU	1 040
			Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
		Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III		IY		NG		NH	1 040	NI	1 040
		FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		LZ		ØU		M7		ØV
Autres participations			IO		ØX		ØY	1 065 822	ØZ	981 822	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	1 065 822	2H	981 822	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	1 066 862	ØM	982 862		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MAGENTA SELECTION

N°ant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (1) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continueront à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DGFIP N° 2055 SD 2019

Désignation de l'entreprise MAGENTA SELECTION

Near ☐**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Pris d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobiliers	QL	693	QM	347	QN		QO	1 040
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	693	QV	347	QW		QX	1 040
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	693	ØP	347	ØQ		ØR	1 040

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Pour établissements		M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
TOTAL I										
Autres immobilisations incorporelles		M7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL II										
Tertiaires		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R0	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gères, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gères, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1			V4	V5		
	Mat. bureau et info-com. mobiliers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Fraus d'acquisition de titres de participation		NI			NI			NI		
TOTAL IV										
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non-valeurs (NP + NQ + NR)		NW	Total général non-valeurs (NS + NT + NU)		NY	Total général non-valeurs (NW + NY)		NZ		

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

^a Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MAGENTA SELECTION		Néant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	Di	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TI	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	01	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SADE experts-comptables janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : MAGENTA SELECTION		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL 633 812	UN 633 812	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	VX 299 512	VY 299 512	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée *)	VO		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM 12 208	VN 12 208
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 134 589	VC 134 589
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR 20 315	VS 20 315	
	Charges constatées d'avance	VS 4 248	VT 4 248	
	TOTAUX		VT 1 104 683	VU 470 872
		VV 633 812		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH 330 058	VI 48 967	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A 500 930	8B 500 930	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 557 995	8C 557 995	
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 684	8E 684	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 3 059	VX 3 059	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 7 330	VR 7 330	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI 522 411	8K 522 411	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 84 419	8L 84 419	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		8L		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY 2 006 887	VZ 1 725 796	
		VZ 199 811	81 280	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ 850 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 20 168	VL	
	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 58 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise MAGENTA SELECTION		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Neant ☐ *		Exercice N. clos le 31/12/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	75 371	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-1 du C.G.I.)						WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI		
	Amendes et pénalités						WJ		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						WE		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG		
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non concernés non déductibles (cf. 2067-bis)						XC		
Charges financières (art. 212 bis) *						XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NOT SD)									
Quote-part		Résultat bénéficiaire net de l'exercice		Résultat bénéficiaire net de l'exercice		L7			
Moins valeurs nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						18	
		- Imposées au taux de 0 %						ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1 F et 212 du C.G.I.)		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW			
		Déductions étrangères antérieurement déduites par les PME (art. 209 C)		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MR			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I	97 799		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions affectées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- Imposées au taux de 0 %						
			- Imposées au taux de 19 %						
			Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			Imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Résumés d'imposition	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles (44 ans)		Entreprises nouvelles (44 ans)		Zones d'entreprises nouvelles (art. 44 bis A)		L5		
	PME de complémentarité (art. 44 bis B)		Société d'investissement immobilière (art. 209 C)		Société d'investissement de la défense (44 bis C)		PA		
	STUTIT (art. 44 bis C et D)		Bassin d'emploi à l'industrialisation (art. 44 bis D)		Zone franche d'activité (art. 44 bis E)		XC		
	Tram-tram à dynamisme (art. 44 bis F)		Zone de réhabilitation rurale (art. 44 bis G)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		Créance déquagée par le report en arrière de déficit		ZI			
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		97 799			
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		97 799			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAOIE experts-comptables janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise MAGENTA SELECTION		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058 A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058 A	YN	YO	
	ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : MAGENTA SELECTION										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	5 161			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	103 218		- Autres réserves	ZD	98 057				
	Prelèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	0F	103 218		Report à nouveau	ZG	(0)				
								TOTAL II	ZH	103 218	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	23 427			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		YU				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YV				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)						SS	49 151			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	23 501			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	96 080			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	258			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YZ	739			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YN	997			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	29 477			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	201 066			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *						0B				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059 G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RI				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus values à 15 %	JK		Plus values à 0 %	JL		
					Plus values à 10 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus values à 15 %	JN		Plus values à 0 %	JO		
					Plus values à 10 %	JP		Imputations	JP		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 N.O.F. pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : MAGENTA SELECTION						Néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés [*]	Valeur d'origine [*]	Valeur nette réévaluée [*]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [*]	Autres amortissements [*]	Valeur résiduelle [*]	
I - Immobilisations[*]						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées[*]			
Prix de vente [*]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [*]	Court terme [*]	Long terme ⁽¹⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹⁾
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations[*]						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) [*]					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁾⁽²⁾		(A)	(B)			(C)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁾⁽³⁾			Vente à long terme			
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹⁾						

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2019

ACCE Experts-comptables January 2019

Page 43

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise MAGENTA SELECTION Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ③ ou 16 % ④
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sous-0 bis du CGI) ⑤
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sous-0 du CGI) ⑥

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a séries 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a séries 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N 1						
N 2						
N 3						
N 4						
N 5						
N 6						
N 7						
N 8						
N 9						
N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : MAGENTA SELECTION		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: MAGENTA SELECTION		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 694 597	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 694 597	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	16	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	297 236	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	297 252	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	1 800 419	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	94 179	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	31	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OG		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 894 629	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	97 220	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	97 220	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 679 649	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	/ /	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SADE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

7 9 8 2 8 6 3 7 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MAGENTA SELECTION

ADRESSE (voie)

19 RUE BONGRAND

CODE POSTAL

33000

VILLE

BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

9500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COIFFE Prénom(s) EmmanuelNom marital % de détention 95,00 Nb de parts ou actions 9500Naissance : Date 11/11/1970 N° Département C° Commune L'HAÏGUES Pays Adresse : N° 19 Voie Rue BongrandCode Postal 33300 Commune BORDEAUX Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2012.

3102 Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II au C.G.T.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 7 9 8 2 8 6 3 7 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MAGENTA SELECTION

ADRESSE (voie) 19 RUE BONGRAND

CODE POSTAL 33000

VILLE

BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAOIE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

MAGENTA SELECTION
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 38, Rue Tourat, 33000 BORDEAUX
798 286 373 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale prend acte que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 75 371 euros a été affecté de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 371 euros
A la réserve légale	4 106 euros
Solde	----- 71 265 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 258 233 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2005 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

20 000,00 euros, soit 2,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 19 500,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 500,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Emmanuel COIFFE



Siège :
174 avenue du Truc - BP 60275
33697 Mérignac
Tél : 05 56 12 41 41
Fax : 05 56 47 30 36
e-mail : exco.ecaf@exco.fr

Agences :
69 rue Billaudel
33800 Bordeaux
Tél : 05 56 92 74 98
Fax : 05 56 92 78 00

26 rue des Maraîchers
Galerie Marchande
33260 La Teste de Buch
Tél : 05 56 54 20 74
Fax : 05 56 54 38 26

MAGENTA SELECTION

38 Rue Tourat
33000 BORDEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Siège :
174 avenue du Truc - BP 60275
33697 Mérignac
Tél : 05 56 12 41 41
Fax : 05 56 47 30 36
e-mail : exco.ecaf@exco.fr

Agences :
69 rue Billaudel
33800 Bordeaux
Tél : 05 56 92 74 98
Fax : 05 56 92 78 00

26 rue des Maraîchers
Galerie Marchande
33260 La Teste de Buch
Tél : 05 56 54 20 74
Fax : 05 56 54 38 26

A l'assemblée générale de la société MAGENTA SELECTION,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MAGENTA SELECTION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne le correct rattachement des produits à l'exercice contrôlé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par Les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹⁵ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 24 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes

EXCO ECAF
Antoine COCHET

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	1 040	1 040		347	- 347
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	432 010		432 010	10	432 000
Créances rattachées à des participations	633 812		633 812	66 330	567 482
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 066 862	1 040	1 065 822	66 686	999 136
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	469 615		469 615	172 379	297 236
Avances et acomptes versés sur commandes	619 473		619 473	581 909	37 564
Clients et comptes rattachés	299 512		299 512	640 611	- 341 099
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	20 315		20 315	1 441	18 874
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	12 208		12 208		12 208
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	134 589		134 589	97 580	37 009
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	498 006		498 006	476 943	21 063
Charges constatées d'avance	4 248		4 248	59 779	- 55 531
TOTAL (II)	2 057 965		2 057 965	2 030 641	27 324
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)	44		44	13	31
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 124 871	1 040	3 123 831	2 097 340	1 026 491

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 150 000 Euros)	150 000	150 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	10 894	5 733	5 161
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	186 967	88 911	98 056
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	75 371	103 218	- 27 847
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	423 232	347 861	75 371
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	330 058		330 058
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	500 930		500 930
. Associés	522 411	360 367	162 044
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	693 712	807 355	- 113 643
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	557 995	536 534	21 461
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	684	684	
. Etat, impôts sur les bénéfices		30 943	- 30 943
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 059	4 110	- 1 051
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 330	7 774	- 444
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	84 419	1 392	83 027
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 700 599	1 749 161	951 438
Ecart de conversion passif (V)		317	- 317
TOTAL PASSIF (I à V)	3 123 831	2 097 340	1 026 491

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	694 403	983 719	1 678 122	2 845 160	-1 167 038
Production vendue biens					-41,02
Production vendue services	16 475		16 475	85	16 390
					N/S
Chiffres d'affaires Nets	710 878	983 719	1 694 597	2 845 245	-1 150 648
					-40,44
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			16	11	5
					45,45
Total des produits d'exploitation (I)			1 694 613	2 845 256	-1 150 643
					-40,44
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 798 462	2 592 291	- 793 829
Variation de stock (marchandises)			-297 236	40 780	- 338 016
					828,88
Achats de matières premières et autres approvisionnements			56		56
					N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			96 080	68 839	27 241
					39,57
Impôts, taxes et versements assimilés			997	4 374	- 3 377
					-77,21
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements sur immobilisations			347	347	
					0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			31	14	17
					121,43
Total des charges d'exploitation (II)			1 598 737	2 706 645	-1 107 908
					-40,93
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			95 876	138 611	- 42 735
					-30,83
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			2 000		2 000
					N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			867	565	302
					53,45
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change			1	3 270	- 3 269
					-99,97
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			2 868	3 835	- 967
					-25,22
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			2 653	121	2 532
					N/S
Différences négatives de change			286	931	- 645
					-69,28
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			2 940	1 052	1 888
					179,47
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-72	2 783	- 2 855
					102,59
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			95 804	141 394	- 45 590
					-32,24

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 470		3 470	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	3 470		3 470	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 474		1 474	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 474		1 474	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 996		1 996	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	22 428	38 176	- 15 748	-41,25
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 700 950	2 849 091	-1 148 141	-40,30
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 625 579	2 745 874	-1 120 295	-40,80
RESULTAT NET	75 371	103 218	- 27 847	-26,98
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

MAGENTA SELECTION

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 123 830.91E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 75 371.12 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/05/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 984 862

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 040			1 040
Immobilisations financières	66 340	915 483		983 822
TOTAL	67 379	915 483		984 862

Amortissements et provisions d'actif = 1 040

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	693	347		1 040
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	693	347		1 040

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	1 040	1 040	0	3 ans
TOTAL	1 040	1 040		

Etat des créances = 2 691 777

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	633 812		633 812
Actif circulant & charges d'avance	2 057 965	2 057 965	
TOTAL	2 691 777	2 057 965	633 812

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Produits à recevoir par postes du bilan = 301 704

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	2 000
Clients et comptes rattachés	185 771
Autres créances	
Disponibilités	192
TOTAL	187 963

Charges constatées d'avance = 4 248

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 150 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	15,00	150 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<i>Titres en fin d'exercice</i>	<i>10000</i>	<i>15,00</i>	<i>150 000</i>

Etat des dettes = 2 006 886

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	330 058	48 967	199 811	81 280
Dettes financières diverses	1 023 341	1 023 341		
Fournisseurs	557 995	557 995		
Dettes fiscales & sociales	11 073	11 073		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	84 419	84 419		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 006 886	1 725 795	199 811	81 280

Charges à payer par postes du bilan = 457 774

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	226
Emp. & dettes financières div.	930
Fournisseurs	439 489
Dettes fiscales & sociales	395
Autres dettes	
TOTAL	441 040

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 694 597

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 678 122	99,20 %
Prestations de services	15 000	0,73 %
Produits des activités annexes	1 475	0,07 %
TOTAL	1 694 597	100.00 %

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 559 079

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Int.courus s/creances rattach parti(267800)	2 000
TOTAL	2 000

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablir(418100)	185 771
TOTAL	185 771

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus a recevoir(518800)	192
TOTAL	192

Charges constatées d'avance = 4 248

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	4 248
TOTAL	4 248

Charges à payer = 457 774

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int courus/emprunts etablissts cred(168840)	226
TOTAL	226

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Int courus/autres emprunts et dette(168880)	930
TOTAL	930

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	439 489
TOTAL	439 489

Dettes fiscales et sociales	Montant
Etat autres charges a payer(448600)	395
TOTAL	395

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des Indications / Périodes	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	15 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
b) Nombre d'actions émises	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 694 597	2 845 245	2 130 374	1 762 279	980 940
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	98 146	141 740	44 383	41 080	53 342
c) Impôt sur les bénéfices	22 428	38 176	7 519	6 669	9 627
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	75 718	103 564	36 864	34 411	43 715
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	75 371	103 218	36 517	34 411	43 715
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	8	10	4	3	4
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	8	10	4	3	4
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale			11 206	1 911	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux			2 862	402	

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
EUGEN	60 187	1 000	100	350 000		530 005		2 043 019	67 584	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										